



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 05/2015

AU CONSEIL COMMUNAL

Installation d'un pavillon scolaire modulable (4 classes)
sur le parking du Collège-Lac Nord

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Au vu du développement urbanistique considérable de ces dernières années tant à Villeneuve que dans les communes voisines, la problématique récurrente de manque de locaux scolaires nécessite la recherche permanente de solutions afin de répondre au mieux aux besoins de l'établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac.

En attendant la réalisation du projet de nouveau collège intercommunal, il s'agit de trouver des solutions provisoires qui permettent de répondre aux besoins. Selon les estimations fournies par la Direction des écoles, le nombre d'élèves supplémentaires nécessitera l'ouverture de plusieurs classes complémentaires, dès la rentrée scolaire 2015-2016.

ETAT DES LIEUX ET PREVISIONS DES BESOINS

Il s'agit tout d'abord de rappeler les principes de base concernant l'ouverture des classes : l'effectif normal des classes de 1-2P à 8P se situe entre 18 et 20 élèves. Lorsque l'effectif est durablement fixé à 22 élèves, des mesures d'accompagnement doivent être mises en place, mesures qui peuvent aller jusqu'au dédoublement.

Les effectifs pris en compte sont ceux connus au 27 janvier 2015.

Il ressort de ces prévisions, qu'à la rentrée 2015-2016, trois volées seront en sureffectif, ce qui conduira à la probable ouverture de 3 classes supplémentaires au Collège-Lac.

Dans des degrés où l'on est en droit d'hésiter à répartir des élèves entre 3 ou 4 classes, il est évident que quelques départs ou arrivées qui ne se compensent pas forcément font facilement pencher la balance d'un côté ou d'un autre.

Une volée de 63 élèves permet d'ouvrir seulement 3 classes. Un nombre de 65-66 élèves provoque de nombreuses interrogations. A partir de 67 élèves, cela devient impossible pour 3 classes et il faut impérativement en ouvrir 4 (à moins d'avoir la possibilité de transférer un élève sur une autre commune).

Pour les trois degrés concernés par cette problématique, voici plus de précisions :

Futures classes de 3P de Villeneuve (+1 classe)

L'établissement compte 7 classes enfantines en 2014-2015 à Villeneuve pour un total de 68 élèves de 2P. Tous ces élèves seront promus en 3P en fin d'année scolaire, à une exception près (maintien en classe enfantine pour une année supplémentaire), ce qui ferait 67 élèves de 3P en 2015-2016.

Ces dernières années, l'établissement comptait à chaque fois 3 classes de 3P situées au Collège-Lac Sud. Avec 67 élèves répartis dans 3 classes, cela donnerait des effectifs de 22 ou 23 élèves par classe, ce qui dépasse la norme fixée à 18-20 élèves. En conséquence, il devient nécessaire d'ouvrir une quatrième classe, ce qui donnera des effectifs de 16 ou 17 élèves par classe. L'ouverture de cette classe supplémentaire est sûre à 99%.

Futures classes de 4P de Villeneuve (+1 classe)

L'établissement compte 3 classes de 3P actuellement à Villeneuve, dont les effectifs sont de 20, 22 et 23 élèves. Il n'y a pas de redoublement possible en 3P en principe ; par contre, ces classes devraient accueillir quelques élèves actuellement en 4P qui rateraient leur année. Il devient donc nécessaire d'ouvrir une quatrième classe de 4P en 2015-2016 et d'effectuer une nouvelle répartition des élèves. Si l'on compte que seulement 2 élèves actuels de 3P redoubleront leur année, cela donne un total de 69 élèves, donc des effectifs de 17, 17, 17 et 18 élèves.

Futures classes de 8P de Villeneuve (+1 classe)

L'établissement compte 3 classes de 7P actuellement à Villeneuve, dont les effectifs sont de 22 élèves. Il n'y a pas de redoublement possible en 7P en principe ; par contre, ces classes devraient accueillir quelques élèves actuellement en 8P qui échoueraient leur année. Il devient donc nécessaire d'ouvrir une quatrième classe de 8P 2015-2016 et d'effectuer une nouvelle répartition des élèves. Si l'on compte que 6 élèves actuels de 8P redoubleront leur année, cela donne un total de 72 élèves, donc des effectifs de 18 élèves par classe.

Il existe un plan B pour les futures classes de 8P : si les redoublements de 8P restent finalement assez limités, que ce soit à Villeneuve ou à Roche, on pourrait gonfler au maximum les futures classes de 8P de Roche, en y transférant tous les élèves redoublants de Villeneuve. L'établissement scolaire a en effet de la marge de manœuvre à Roche, car les deux classes de 7P comptent 16 élèves actuellement. Par contre, il suffit d'une ou deux arrivées, suite à un déménagement pour remettre en cause ce plan B.

Locaux

Au niveau des locaux scolaires du Collège-Lac, l'établissement dispose actuellement d'un local de libre qui pourrait accueillir une des 3 classes à ouvrir.

Si l'ouverture de 3 classes composées d'enfants de Villeneuve se confirmait, sans locaux supplémentaires à Villeneuve, on pourrait imaginer envoyer une nouvelle classe de 3P composée d'enfants de Villeneuve à Noville et la nouvelle classe de 4P à Rennaz. L'établissement aurait ainsi deux classes de 3P à Rennaz et 2 classes de 4P à Noville. Les deux derniers locaux libres de « la plaine » seraient ainsi utilisés entraînant alors de gros frais de transports supplémentaires.

Il n'en reste pas moins qu'il s'agirait d'une solution à court terme, étant donné que d'ici deux ans en principe, il faudrait commencer à déplacer une ou deux classes enfantines au Collège-Lac, afin de faire de la place pour une ou deux classes secondaires supplémentaires. Le pavillon modulaire, qui fait l'objet du présent préavis, sera donc forcément complètement utilisé dans un délai assez court.

Une opportunité intéressante s'est offerte par la proposition de vente de pavillons, en parfait état, à un prix très compétitif par la Commune de Collombey-Muraz. La Municipalité a immédiatement fait part de son vif intérêt et a posé une option pour l'acquisition d'un pavillon modulaire de 4 classes, sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Programme des travaux

En collaboration avec la Direction des écoles de l'établissement scolaire Villeneuve Haut-Lac, le programme des travaux a été arrêté au Collège-Lac comme suit :

- Mise en place d'un pavillon provisoire en préfabriqué comprenant 4 classes de 69m² sur deux niveaux avec une cage d'escalier centrale selon les plans en annexe.

Description des travaux

Terrassement

Terrassement pour exécution des fondations des pavillons, des canalisations d'eaux claires et eaux usées, des conduites de raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité.

Maçonnerie–béton armé

Exécution des fondations en béton armé, pose des canalisations. Réfection des surfaces après travaux.

Construction préfabriquée

Fourniture et pose de pavillons préfabriqués, livrés clés en mains, prêts à l'emploi, après raccordement des services.

- Finition des sols en PVC.
- Fenêtres en PVC avec stores à rouleaux.
- Eclairage par tubes fluorescents selon directives en vigueur.
- Chauffage par convecteurs électriques.

Installation électrique

- Alimentation et raccordement depuis le Collège-Lac, y compris raccordement informatique.
- Raccordement des modules préfabriqués.

Honoraires architecte

Les honoraires de l'architecte comprennent l'avant-projet, la mise à l'enquête, les appels d'offres et le suivi des travaux.

Honoraires ingénieur civil

Les honoraires de l'ingénieur comprennent les calculs statiques, la mise en soumissions et la surveillance des travaux de maçonnerie – béton armé.

Honoraires géomètre

Les honoraires du géomètre comprennent l'établissement du plan de situation nécessaire à la mise à l'enquête publique, le profilage et l'implantation.

Hall d'entrée

Pose de patères.

Mobilier d'enseignement

Une partie du mobilier pour deux classes est récupérée dans le cadre de l'établissement scolaire. Pour le solde, l'acquisition doit être faite.

COUTS DU PAVILLON MODULAIRE

	Achat	Budget	Total
	Achat des modules	Frs 80'000.00	
	Total achat des modules		Frs 80'000.00

CFC	Travaux	Budget	Totaux
1	Travaux préparatoires		
18	Transport	Frs 11'500.00	
121	Protections d'ouvrages	Frs 5'000.00	
153	Electricité, adaptation réseau	Frs 6'700.00	
155	Eau, adaptation réseau	Frs 1'500.00	
199	Divers	Frs 3'000.00	
	Total travaux préparatoires		Frs 27'700.00

2	Bâtiment		
211.5	Béton et béton armé	Frs 18'000.00	
215	Construction préfabriquée	Frs 24'000.00	
221	Fenêtres, portes extérieures	Frs 3'000.00	
222	Ferblanterie	Frs 5'000.00	
224.1	Toitures plates	Frs 5'000.00	
228.2	Stores à lamelles	Frs 2'000.00	

23	Installations électriques	Frs 50'000.00	
245	Conditionnement d'air	Frs 10'000.00	
25	Installations sanitaires	Frs 11'000.00	
272	Ouvrages métalliques	Frs 25'400.00	
281.2	Revêtements de sol	Frs 32'000.00	
287	Nettoyage du bâtiment	Frs 2'500.00	
	Total bâtiment		Frs 187'900.00

5	Frais secondaires		
511	Autorisations, gabarits, taxes	Frs 500.00	
524	Reproduction de documents	Frs 1'000.00	
53	Assurances	Frs 2'000.00	
	Total frais secondaires		Frs 3'500.00

6	Honoraires		
691	Honoraires architecte	Frs 23'000.00	
692	Honoraires ingénieur civil	Frs 4'000.00	
693	Honoraires technicien Alho	Frs 2'000.00	
694	Honoraires géomètre	Frs 3'000.00	
	Total honoraires		Frs 32'000.00

9	Equipement		
90	Mobilier enseignement général	Frs 42'000.00	
999	Divers	Frs 2'900.00	
	Total équipement		Frs 44'900.00

10	Divers & imprévus		
1000.1	Divers & imprévus sur pos. 2	Frs 9'000.00	
	Total divers & imprévus		Frs 9'000.00

	Total budget TVA 8% incluse		Frs 385'000.00
--	------------------------------------	--	-----------------------

FINANCEMENT ET EXPLOITATION

Les évaluations et calculs effectués démontrent qu'un achat est plus avantageux qu'une location, notamment dans la perspective de l'utilisation ou de la réaffectation à moyen terme de ces constructions.

Le financement de cet investissement passe par un emprunt de Frs 385'000.- amortissable en 10 ans.

Charges :

Les charges annuelles induites par cette construction nouvelle se présentent comme suit :

a) charges d'exploitation

- conciergerie y.c. charges sociales
164 heures x Frs 26.- (auxiliaires) Frs 4'264.-
- électricité et chauffage (estimation) Frs 5'000.-

b) charges financières

- intérêts (taux de référence : CIP 10 ans) 1,2% Frs 4'620.-
- amortissement $\frac{\text{Frs } 385'000.-}{10}$ Frs 38'500.-

Charges nouvelles (100% à charge du propriétaire) Frs 52'384.-

Revenus :

En ce qui concerne les revenus, les nouvelles surfaces mises à disposition de l'établissement scolaire devraient générer les recettes suivantes selon les tarifs en vigueur :

- location : 4 classes x 69 m² x Frs 135.- Frs 37'260.-
 - entretien : 4 classes x 69m² x Frs 116.- Frs 32'016.-
- Frs 69'276.-

dont 58,23% à charge de Villeneuve Frs 40'340.-

recettes annuelles nettes Frs 28'936.-

Les travaux d'installation se dérouleront dès la livraison des modules, au plus tard cet été. Tout devra être prêt pour la rentrée d'août 2015.

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'approuver l'acquisition d'un pavillon modulaire (4 classes) auprès de la Commune de Collombey-Muraz ;
2. D'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de Frs 385'000.- ;
3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Frs 385'000.- aux meilleures conditions du marché ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 9 mars 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :		Le Secrétaire :	
P.D. Lachat		Y. Cheseaux	

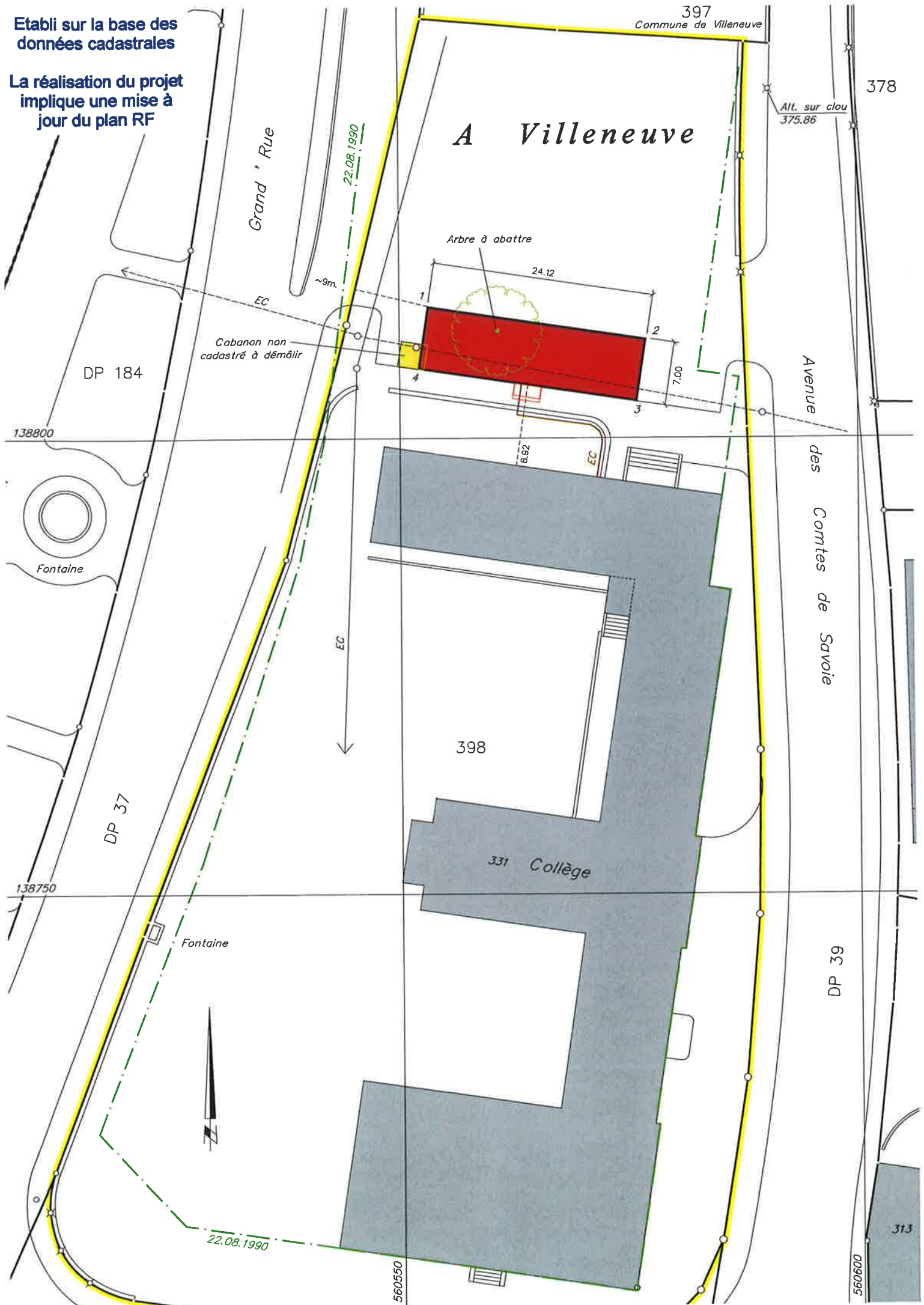
Annexes : Plan de situation
Plans généraux

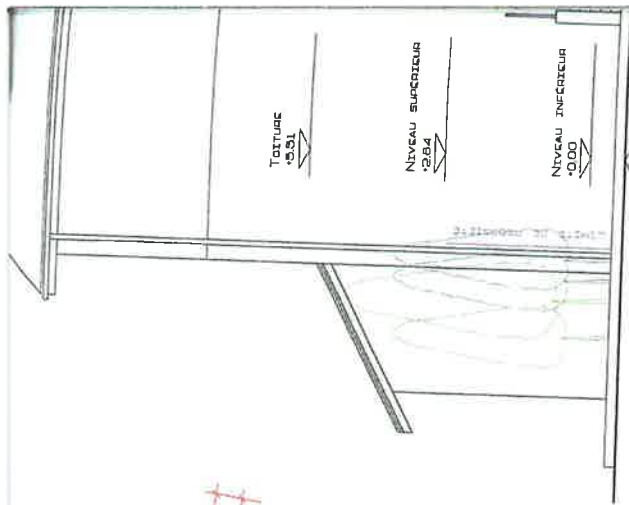
Déléguée de la Municipalité : Mme Corinne Ingold, Municipale

Villeneuve, le 9.03.2015/YCX

Etabli sur la base des données cadastrales

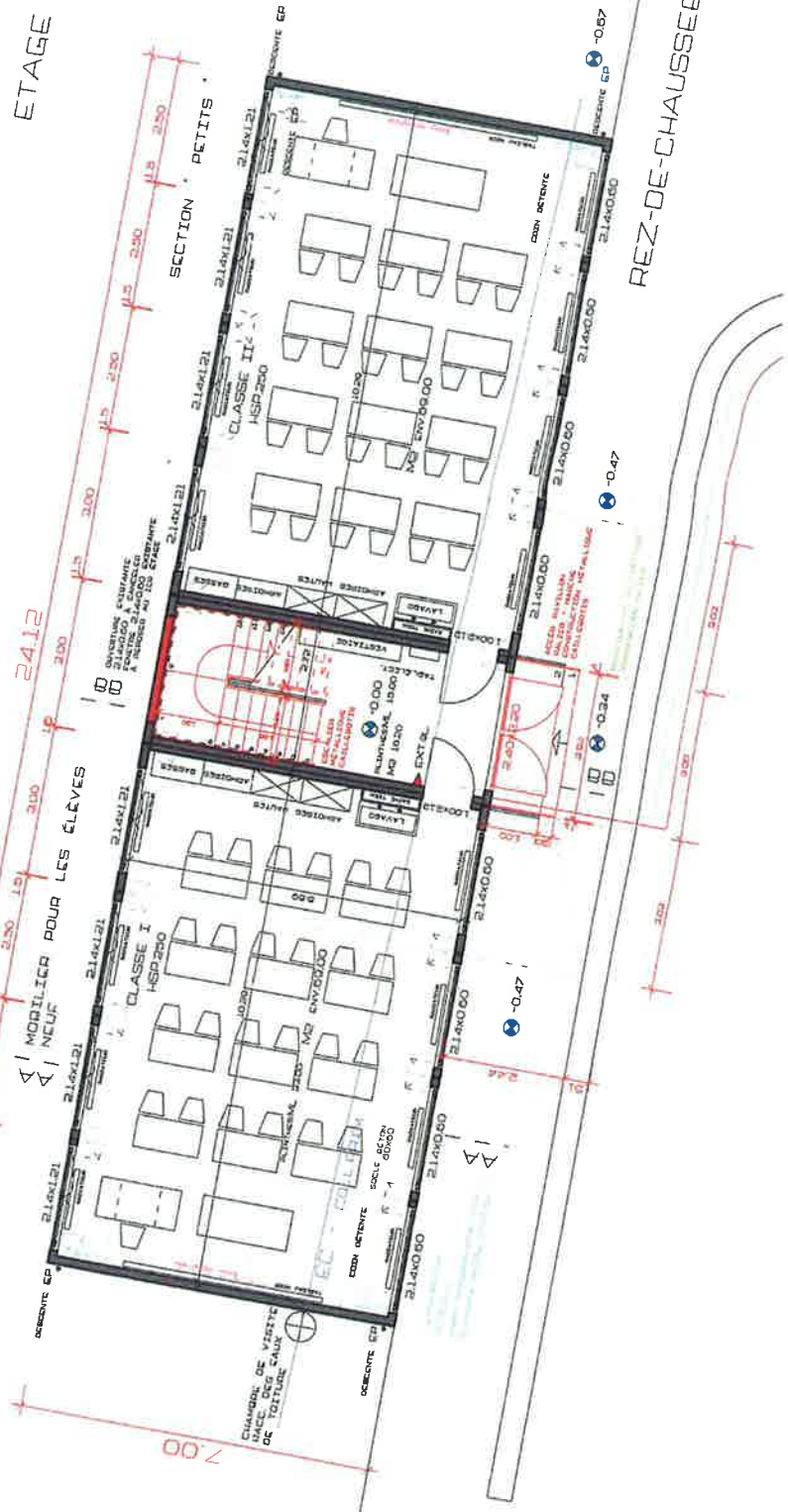
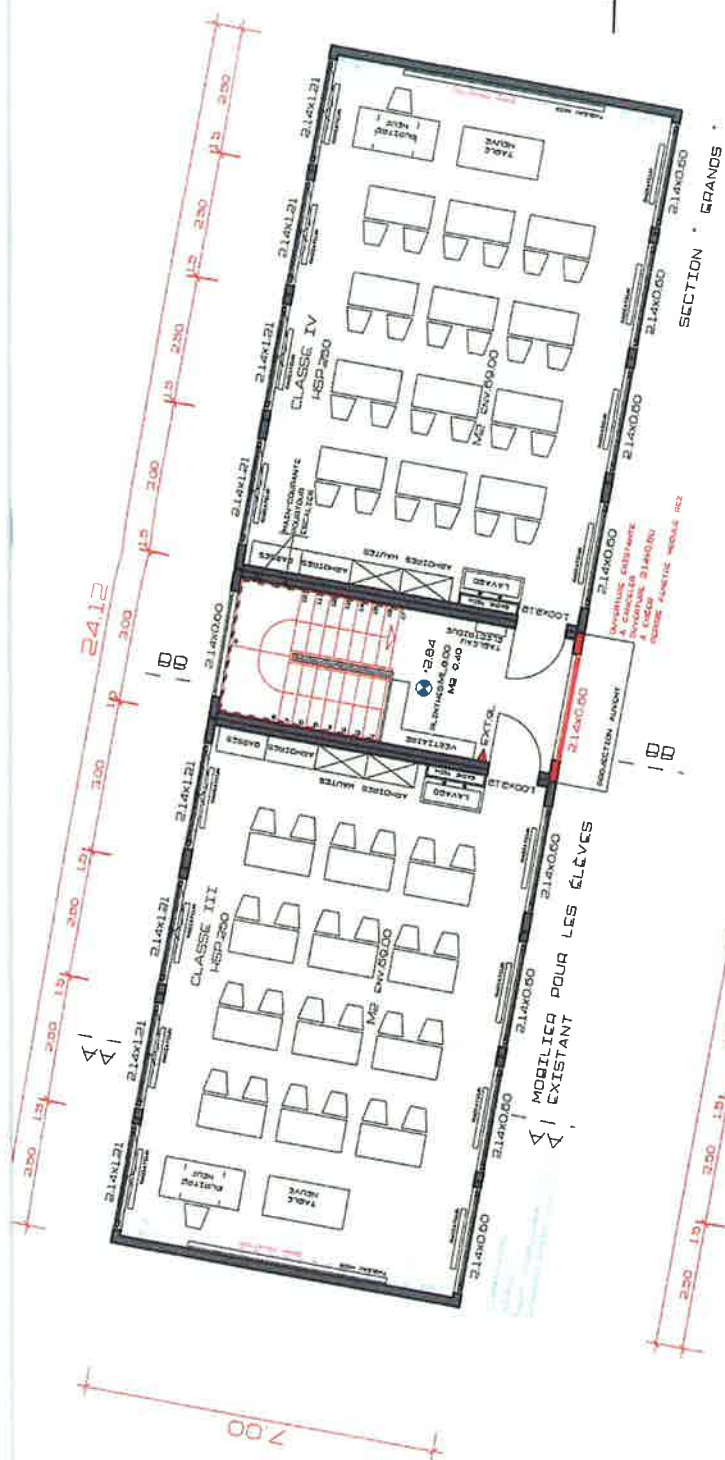
La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

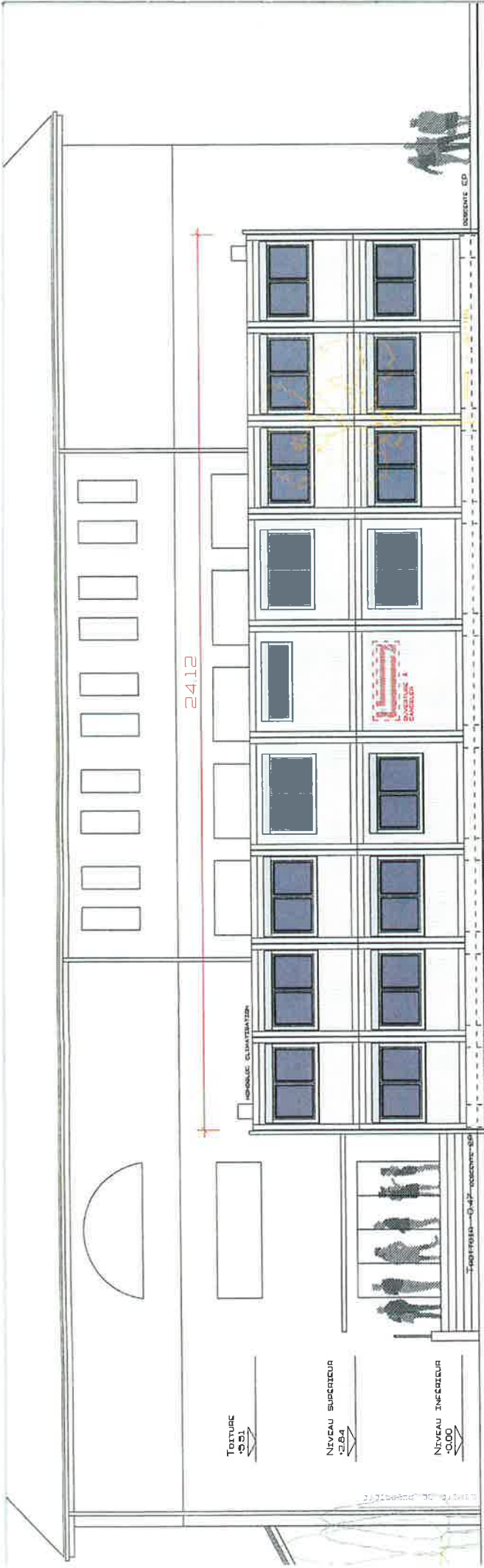




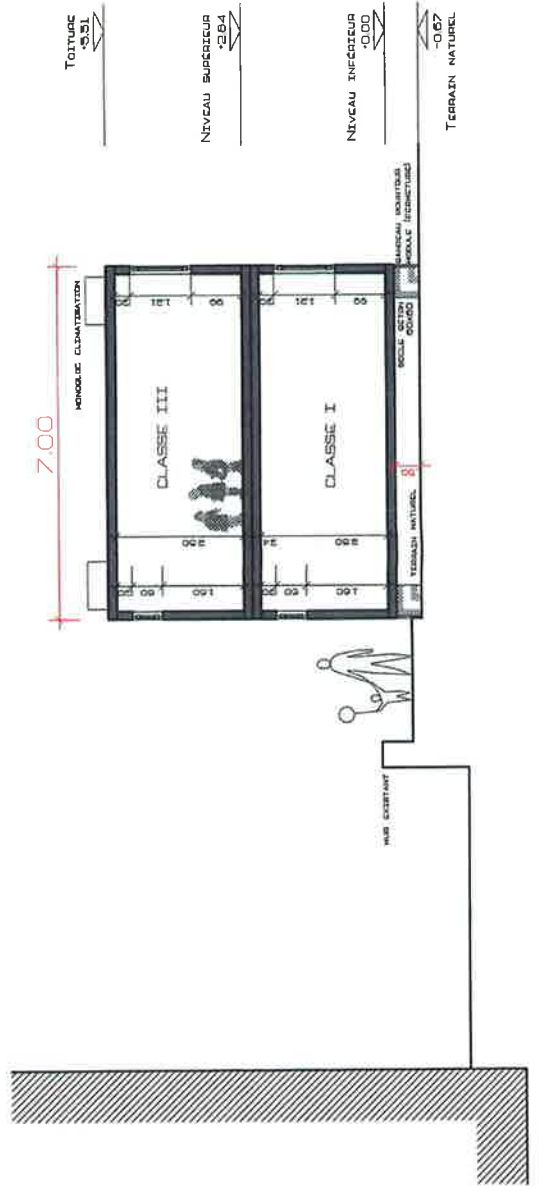
FACADE NORD

ETAGE





DE NORD



COUPE AA

